

ARBENN PADDLE CLUB

1. Conditions d'Inscription :

Conditions d'inscription :

• Avoir + de 15 ans

• Licence Annuelle : FFS

ou certificat médical (-de 3ans) de non contre-indication à la pratique d'un sport de rame.

Les différents supports :

Stand Up Paddle : Définition du matériel

– les SUP à partir de 11' sont autorisés donc les 12'6 ; les 14' (Rigides ou gonflables).

– Quelle que soit la longueur de la planche, il n'y aura pas de classement distinctif. Il n'y aura qu'un classement.

Pronepaddleboard : Définition du matériel

Au vue de la configuration de la course la taille minimale des prones est de 12'.

1. Inscriptions : Ouverture février

– Inscription obligatoire sur :lien sur weezevent.com

Le nombre de participants est limité à 120 concurrents

Le prix d'inscription est de 10 € avant le 28 mars et à 15 € sur place.

1. Instructions de Course :

Les procédures de départ seront annoncées lors du briefing.

Un système d'émargement sera mis en place avant le départ de course, et au retour. Tout compétiteur ne répondant pas à cette règle sera noté DSQ.

Chaque compétiteur devra être équipé : « **Division 240** »

- **d'un leash.**
- **d'une tenue adaptée assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique.**
- **d'un gilet de flottaison 50N. gilet gonflable autorisé (pas pour les pronepaddleboards)**
- **d'un feu à main. (cyalume autorisé)**
- **d'un sifflet qui devra s'attacher et se mettre dans le gilet. Ce sifflet sera utilisé par le compétiteur uniquement pour signaler à son entourage (autres compétiteurs, bateaux d'assistance, ...) qu'il est en difficulté et qu'il demande assistance.**

L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent si l'équipement n'est pas complet.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.



ARBENN PADDLE CLUB

Dans le cas où le responsable de la sécurité considère qu'un compétiteur se met en danger, où est en difficulté, l'organisation se laisse le droit de stopper ce compétiteur. Sur ordre des responsables sécurité, le compétiteur devra alors monter à bord du bateau.

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Obligation de respecter l'environnement, les sites empruntés ainsi que les autres concurrents, et les organisateurs bénévoles.

Le port du lycra de l'évènement est obligatoire.

Toute attitude antisportive entraînera la disqualification du concurrent.

Interdiction de porter des vêtements amples, favorisant toute aide du vent.

À aucun moment pendant la course un concurrent peut empêcher un autre concurrent de ramer. La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

1. Récompenses : photos des podiums

Classement général au scratch : SUP (remise à 17h30)

- SUP Homme : 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème}
- SUP Femme : 1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème}

Classement général au scratch : Pronepaddleboard (remise à 17h30)

- Pronepaddleboard Homme : 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème}
- Pronepaddleboard Femme : 1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème}

1. Droit à l'image :

Chaque participant autorise l'organisateur à utiliser à des fins non commerciales les images qui pourraient être prises lors de la manifestation.

